

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-15-2019

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-15-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ COMPRENANT UN HÔTEL DE 4 ÉTAGES, UN ÉTABLISSEMENT SPORTIF INTÉRIEUR DE GRANDE ENVERGURE ET UN PARC DE STATIONNEMENT DANS LA ZONE PDA3-02.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 17 décembre 2019.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur en date du 17 décembre 2019 et est disponible pour consultation sur le site Internet de la ville www.bromont.com ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 6^e jour de janvier 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques